



# Assurance facultative perte emploi crédit à la consommation

Par LR54, le 12/04/2011 à 20:51

Bonjour,

Je vous expose mon problème :

Ayant contracté une assurance perte d'emploi avec un crédit à la consommation. Donc j'ai fait intervenir cette assurance suite à ma perte d'emploi. Cela fait plus d'un mois que j'ai envoyé :

- lettre licenciement
- convocation à l'entretien préalable
- attestation assedic
- indemnité assedic
- certificat de travail

J'aimerais savoir lors de l'instruction du dossier par l'assurance quels contrôles font ils ?  
Prene t il contact avec l'ancien employeur pour que cela prenne autant de temps ?

Merci de vos réponses.

Par LR54, le 13/04/2011 à 12:22

Personne pour me répondre. Dans les membres personne est salarié d'une assurance.

J'ai vraiment besoin de cette réponse, car à chaque fois que je les relance aucune explication.

Merci à tous